



## REGLEMENT DU CONCOURS MUNICIPAL QUIZZ « CONNAISSEZ VOUS BIEN BAILLY ? »

### Article 1 : OBJET

Pour le lancement de la plateforme citoyenne, la municipalité propose de participer un petit jeu-concours, pour récompenser les habitants qui connaissent le mieux la commune.

### Article 2 : ORGANISATION DU CONCOURS

La participation au concours est gratuite.  
Le concours est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune de Bailly.

### Article 3 : COMMUNICATION

Les Baillacois sont informés de l'organisation du concours via les supports d'information locaux de la ville : affichage, site internet de la ville, panneaux lumineux.

### Article 4 : PARTICIPATION

Les participations au concours auront lieu tout le mois de février 2021.  
Le formulaire à compléter est disponible sur la plateforme citoyenne, après création d'un compte.

### Article 5 : JURY

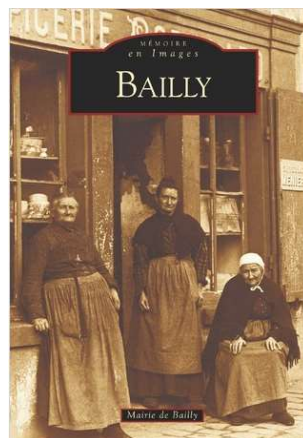
Le jury est composé de la façon suivante :  
- l'adjoint au Maire en charge de la communication, président du jury,  
- la responsable du service communication.

### Article 6 : CRITERES DE SELECTION

La sélection des trois lauréats s'effectuera au travers d'un tirage au sort parmi les personnes ayant répondu correctement aux treize questions du quizz.

### Article 7 : RECOMPENSE

Les trois gagnants se verront offrir le livre « Bailly » de la collection « Mémoire en images », rassemblant de nombreuses anciennes photos et cartes postales de Bailly du XIXème et XXème siècle, permettant de reconstituer l'histoire de Bailly.



### Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.